

Bureaux de la poste française en Andorre

Les émissions de 1948

Je vous propose d'évoquer dans cet article les conditions dans lesquelles les timbres du bureau français ont été émis les 26 juillet et 4 décembre 1948.

Au début du mois de juillet 1948, les timbres suivants sont disponibles dans les officines de la poste française en Andorre.

De la série de blasons émise le 14 août 1944, il reste en vente les 10 c, 30 c, 50 c et 60 c :



De la série des paysages émise le 6 novembre 1944, 8 valeurs sont encore proposées aux guichets :



Le 6 F rose émis le 1^{er} novembre 1945 est également distribué :



Et enfin, sont encore présents 4 timbres de la série émise le 27 mai 1946 :



Les tarifs postaux en vigueur sont ceux du 8 juillet 1947, en ce qui concerne le régime intérieur, et du 1^{er} mai 1948, en ce qui concerne le régime étranger.

A l'aide de ces timbres, l'utilisateur doit pouvoir constituer l'ensemble des affranchissements usuels. Vous trouverez ci-après les timbres ou combinaisons de timbres les plus simples utilisés pour expédier les courriers les plus courants dans les deux régimes postaux en vigueur.

Régime intérieur - Tarif du 8 juillet 1947			
Lettre jusqu'à 20 g 6 F		Lettre de 21 g à 50 g 9 F	 
Carte postale illustrée avec 5 mots au plus 3 F		Carte postale ordinaire ou illustrée 5 F	
Imprimé ordinaire jusqu'à 20 g 2 F		Imprimé ordinaire de 21 g à 50 g 4 F	
Lettre recommandée jusqu'à 20 g 6 F + 14 F = 20 F		Lettre recommandée de 21 g à 50 g 9 F + 14 F = 23 F	 
Avis de réception lors du dépôt 6 F		Taxe d'express pour les objets à destination d'une commune pourvue d'un bureau distributeur 25 F	

Régime étranger - Tarif du 1^{er} mai 1948

Lettre jusqu'à 20 g 18 F	 	Lettre de 21 g à 40 g 30 F	 
Carte postale ordinaire 12 F	 	Carte postale assimilée aux imprimés 4 F	
Imprimé par 50 g 4 F		Imprimé de 51 g à 100 g 8 F	 
Lettre recommandée jusqu'à 20 g 18 F + 25 F = 43 F	 	Lettre recommandée de 21 g à 40 g 30 F + 25 F = 55 F	 

Régime étranger - Tarif du 1 ^{er} mai 1948			
Avis de réception lors du dépôt		Taxe d'expres	
20 F		40 F	

Dans le régime intérieur, les timbres disponibles à la vente permettent d'affranchir sans difficulté la majorité des envois courants, principalement avec un seul timbre. Cependant, il existe une particularité remarquable dans l'application de ce tarif.

Il convient de rappeler que le congrès de l'Union Postale Universelle de Washington du 15 juin 1897 normalise les couleurs de certains timbres pour le courrier international. Il propose que les pays membres utilisent les mêmes couleurs pour les timbres de même usage. C'est ainsi que le vert est choisi pour le tarif des imprimés, le rouge pour le tarif des cartes postales et le bleu pour le tarif des lettres simples.

Un timbre à 6 F de faciale de couleur rouge est émis le 1^{er} novembre 1945. Il représente jusqu'au 31 décembre 1945 le montant de la lettre simple recommandée pour la France puis la taxe de recommandation intérieure du 1^{er} janvier 1946 au 31 décembre 1946. Enfin, il sert du 1^{er} février 1946 au 30 avril 1948 à l'affranchissement de la carte postale pour l'étranger, respectant dans cet usage les recommandations de couleur de l'UPU.

Dans cet immédiat après-guerre, le courrier envoyé depuis l'Andorre est peu abondant. En conséquence, lorsque le tarif de la lettre simple intérieure passe à 6 F le 8 juillet 1947, la poste française dispose encore de ce timbre en stock.

Il n'existe aucune recommandation de l'UPU concernant la couleur des timbres destinés au régime intérieur. Chaque administration postale est libre de ses choix. Par conséquent, le 6 F rouge est distribué pour affranchir les lettres simples à destination de la France. La poste française n'a probablement pas voulu faire cohabiter deux timbres à 6 F de couleurs différentes.

Du 8 juillet 1947 au 30 avril 1948, le 6 F rouge est utilisé dans ses deux usages principaux, la carte postale pour l'étranger et la lettre simple pour la France. Compte tenu de l'augmentation des ventes qui en résulte, le stock de ce timbre s'épuise rapidement et il devient nécessaire de le réimprimer les 19 et 20 septembre 1947 et le 4 février 1948.

En ce qui concerne le régime étranger, une modification des tarifs postaux entre en vigueur le 1^{er} mai 1948. Le tarif de la carte postale passe de 6 F à 12 F, celui de la lettre de 10 F à 18 F et celui de l'imprimé de 2 F à 4 F.

Il n'existe pas de timbres à 12 F et à 18 F disponibles et le 4 F bleu qui permet d'affranchir les imprimés pour l'étranger n'est pas de la bonne couleur. Les usagers en sont réduits à utiliser principalement une composition de timbres pour leurs envois à l'étranger (voir tableau ci-dessus).

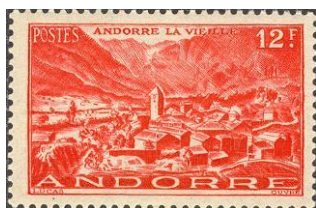
Il devient donc urgent de remédier à cet état de fait en lançant la fabrication de timbres aux nouvelles faciales et dans les couleurs préconisées par l'UPU.

Le choix des sujets et la réalisation des trois nouvelles valeurs prend environ deux mois et leur impression se déroule entre le 9 et le 12 juillet 1948.

Le lundi 26 juillet 1948 les 3 timbres ci-dessous sont mis en vente :



Imprimé étranger



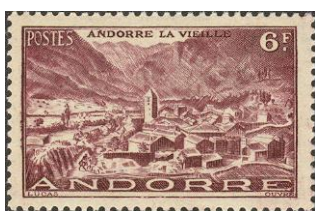
Carte postale étranger



Lettre simple étranger

Ces trois nouvelles valeurs contraignent l'administration postale à prévoir le remplacement concomitant des 6 F rouge et 20 F bleu. En effet, ces timbres sont respectivement du même sujet et de la même couleur que les nouveaux 12 F et 18 F. Cela permet d'éviter toute confusion et de se conformer aux recommandations de l'UPU en réservant les couleurs rouge et bleue aux plis pour l'étranger.

Le 6 F passe du rouge au brun et le 20 F du bleu au violet :



Lette simple intérieur



Lettre simple recommandée intérieur

Ces deux timbres sont imprimés le 8 juillet 1948 pour le 6 F et le 12 juillet 1948 pour le 20 F, ce dernier faisant l'objet d'un retraitage le 14 octobre 1948.

Le même jour, les timbres suivants sont retirés de la vente :



Le 26 juillet 1948, les timbres suivants sont donc en vente dans les bureaux de la poste française en Andorre.

Les 10 c, 30 c, 50 c et 60 c au type blason émis le 14 août 1944 :



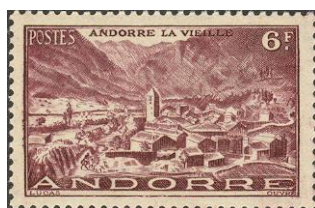
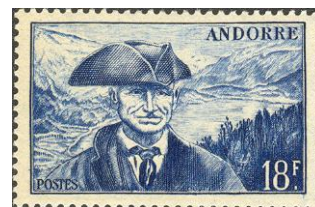
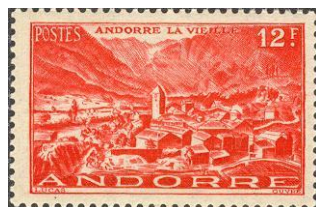
De la série des paysages du 6 novembre 1944, 4 valeurs subsistent :



Ainsi que les 4 timbres rescapés de la série émise le 27 mai 1946 :



Et bien sûr, ceux de la nouvelle série :



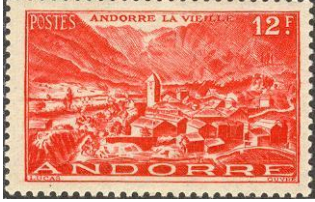
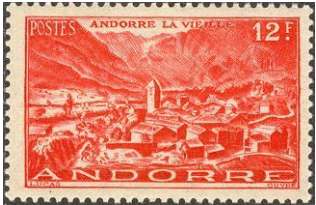
Il existe quelques lettres philatéliques du premier jour comportant les cinq nouvelles valeurs :

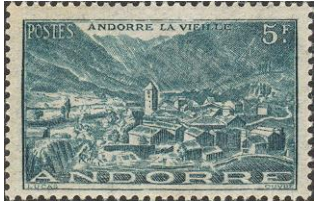


Lettre recommandée du 26 juillet 1948 à destination de Toulouse

A noter la mention « primer dia d'emissió », la petite griffe linéaire d'Andorre la Vieille et la mention manuscrite du numéro de recommandé par défaut de papillon réglementaire

A compter du 26 juillet 1948, les affranchissements pour l'étranger se trouvent grandement facilités :

A partir du 26 juillet 1948 - Régime étranger - Tarif du 1 ^{er} mai 1948			
Lettre jusqu'à 20 g 18 F		Lettre de 21 g à 40 g 30 F	 
Carte postale ordinaire 12 F		Carte postale assimilée aux imprimés 4 F	

A partir du 26 juillet 1948 - Régime étranger - Tarif du 1 ^{er} mai 1948			
Imprimé par 50 g 4 F		Imprimé de 51 g à 100 g 8 F	 
Lettre recommandée jusqu'à 20 g 18 F + 25 F = 43 F	 	Lettre recommandée de 21 g à 40 g 30 F + 25 F = 55 F	 
Avis de réception lors du dépôt 20 F		Taxe d'express 40 F	

La hausse des prix importante et continue en France depuis la fin de la seconde guerre mondiale conduit à une valse des tarifs postaux du régime intérieur qui trouve son apogée pendant la période 1947 - 1949 avec pas moins de six changements de tarif.

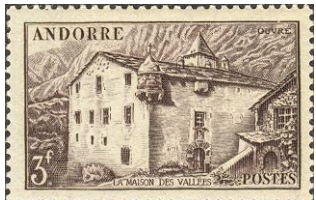
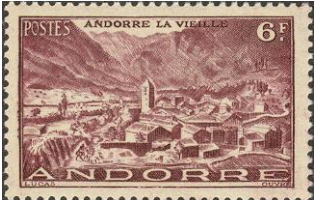
C'est ainsi qu'un nouveau tarif pour le régime intérieur est mis en place le 21 septembre 1948.

Les timbres émis le 26 juillet 1948 ont donc une durée d'utilisation très courte sur le courrier à l'exception du 20 F violet qui sert pendant environ 6 ans et demi puisqu'il est retiré le 14 février 1955.

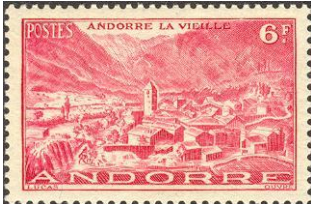
Le 6 F brun, notamment, a une validité postale seul sur lettre de seulement 1 mois et 26 jours, jusqu'au 20 septembre 1948. Il devient une valeur complémentaire à partir du 21 septembre 1948. Son retrait effectif intervient le 27 mars 1949.

Les trois timbres pour l'étranger voient leur utilisation seuls sur lettre s'étirer jusqu'au 30 novembre 1948, soit 4 mois et 6 jours. Ils deviennent des valeurs complémentaires à compter du 1^{er} décembre 1948. Les 12 F et 18 F sont retirés de la vente le 31 janvier 1949 et le 4 F, le 27 mars 1949.

Régime intérieur - Tarif du 21 septembre 1948

Lettre jusqu'à 20 g 10 F		Lettre de 21 g à 50 g 15 F	 
Carte postale illustrée avec 5 mots au plus 5 F		Carte postale ordinaire ou illustrée 8 F	 
Imprimé ordinaire jusqu'à 20 g 3 F		Imprimé ordinaire de 21 g à 50 g 6 F	
Lettre recommandée jusqu'à 20 g 10 F + 25 F = 35 F	 	Lettre recommandée de 21 g à 50 g 15 F + 25 F = 40 F	

Régime intérieur - Tarif du 21 septembre 1948

Avis de réception lors du dépôt 6 F		Taxe d'express pour les objets à destination d'une commune pourvue d'un bureau distributeur 35 F	 
---	---	--	--

Le manque de timbre destiné à l'affranchissement de la carte postale ordinaire ou illustrée conduit à l'émission d'un timbre adéquat le 4 décembre 1948 (voir ci-après).

Le 1^{er} décembre 1948, c'est au tour des tarifs du régime étranger d'être modifiés. Vous trouverez l'étude de ce tarif postal et des nouvelles émissions de timbres qu'il va engendrer dans l'article concernant l'année 1949.

Les plis comportant les quatre premières valeurs émises le 26 juillet 1948 ne sont pas toujours faciles à réunir.

Ce n'est pas le cas pour le 20 F violet compte tenu de sa longue utilisation sur le courrier, principalement comme valeur complémentaire.

Je vous présente quelques plis représentatifs de la vie postale de ces timbres :

Le 4 F vert émeraude



Carte postale ordinaire ou illustrée pour Charenton le Pont (France) du 27 septembre 1948

Tarif du 21 septembre 1948 = 8 F

Utilisation d'une paire du 4 F

Le timbre à 8 F n'est émis que le 4 décembre 1948



Imprimé pour Londres (Grande-Bretagne) du 20 août 1948
 Tarif du 1^{er} mai 1948 = 4 F



Lettre pour Aulnat (France) du 23 septembre 1948
 Tarif du 21 septembre 1948 = 10 F

Le 6 F brun

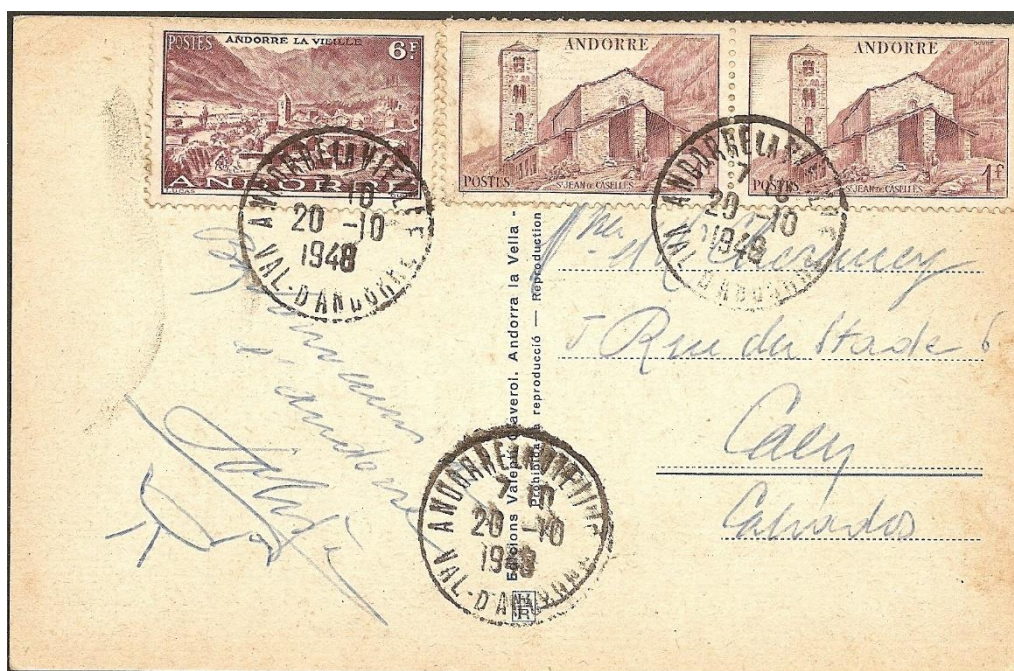


Lettre pour Bordeaux (France) du 20 septembre 1948

Tarif du 8 juillet 1947 = 6 F

Lettre du dernier jour du tarif à 6 F

(Collection Olivier Szerbowski)



Carte postale ordinaire ou illustrée pour Caen (France) du 20 octobre 1948

Tarif du 21 septembre 1948 = 8 F

Le timbre à 8 F n'est émis que le 4 décembre 1948

L'usager aurait pu affranchir à 5 F, tarif de la carte postale illustrée, avec cinq mots au plus

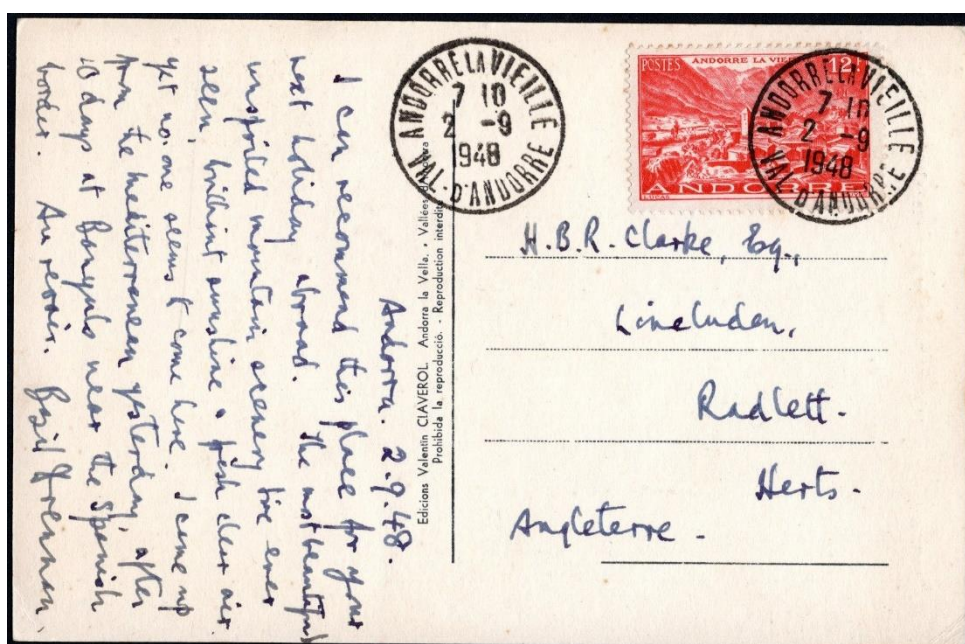


Lettre pour Perpignan (France) du 6 novembre 1948

Tarif du 21 septembre 1948 = 10 F

Combinaison des 4 F et 6 F

Le 12 F rouge



Carte postale ordinaire pour Radlett (Grande-Bretagne) du 2 septembre 1948

Tarif du 1^{er} mai 1948 = 12 F



Lettre pour New-York (Etats-Unis) du 13 septembre 1948

Tarif du 1^{er} mai 1948 = 18 F (lettre jusqu'à 20 g)

Tarif du 16 février 1948 = 15 F pour 5 g (surtaxe aérienne pour l'Amérique du Nord)

Total = 18 F + 15 F = 33 F



Carte postale ordinaire exprès pour Battwil (Suisse) du 12 octobre 1948

Tarif du 1^{er} mai 1948 = 12 F (carte postale) et 40 F (taxe d'express)

Une des nombreuses cartes postales exprès envoyées en Suisse par Joachim Noy

A noter l'utilisation des 12 F et 40 F dans leur usage exact

Le 18 F bleu



Lettre pour Zürich (Suisse) du 5 août 1948

Tarif du 1^{er} mai 1948 = 18 F



Lettre par avion pour Genève (Suisse) du 30 juillet 1948

Tarif du 1^{er} mai 1948 = 18 F (lettre jusqu'à 20 g)

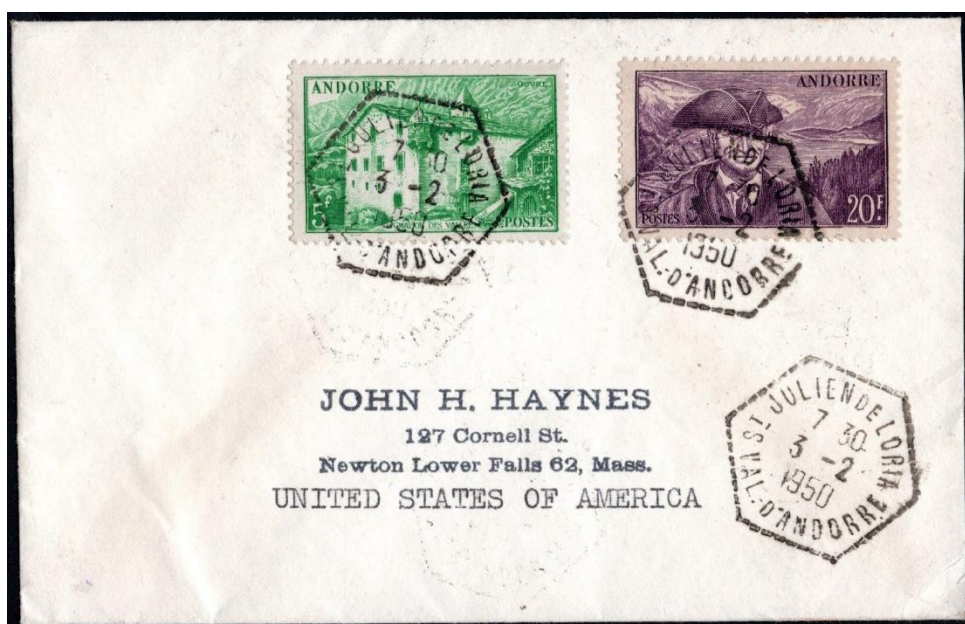
Tarif du 16 février 1948 = 6 F pour 20 g (surtaxe aérienne pour l'Europe)

Total = 18 F + 6 F = 24 F



Lettre pour Timperley (Grande-Bretagne) du 27 octobre 1948
 Tarif du 1^{er} mai 1948 = 18 F
 (Collection particulière)

Le 20 F violet



Lettre pour Newton (Etats-Unis) du 3 février 1950
 Tarif du 1^{er} décembre 1948 = 25 F



Lettre recommandée pour Lunéville (France) du 13 septembre 1948
 Tarif du 8 juillet 1947 = 9 F (lettre de 21 à 50 g) et 14 F (taxe de recommandation)
 Total = 9 F + 14 F = 23 F
 A noter la petite griffe linéaire d'Andorre la Vieille et la mention manuscrite
 du numéro de recommandé par défaut de papillon réglementaire



Lettre pour Laon (France) du 12 juillet 1953
 Tarif du 8 décembre 1951 = 25 F (lettre de 21 à 50 g)



Lettre recommandée pour Laon (France) du 24 janvier 1955

Tarif du 8 décembre 1951 = 35 F (lettre de 51 à 100 g)

Tarif du 1^{er} juillet 1949 = 35 F (taxe de recommandation)

Total = 35 F + 35 F = 70 F



Lettre par avion pour Glendale (Etats-Unis) du 19 janvier 1955

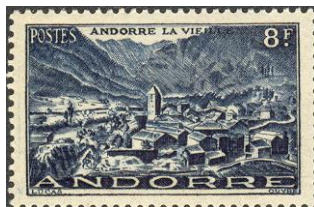
Tarif du 1^{er} mai 1951 = 30 F (lettre jusqu'à 20 g)

Tarif du 15 mai 1950 = 23 F pour 5 g (Surtaxe aérienne pour l'Amérique du Nord)

Total pour une lettre jusqu'à 5 g = 30 F + 23 F = 53 F

Le 8 F noir

Dans le tarif du 21 septembre 1948, l'affranchissement de la carte postale ordinaire ou illustrée pour la France est porté à 8 F. L'absence de timbre de cette faciale conduit à l'utilisation de combinaisons de timbres (voir ci-dessus les 4 F et 6 F). Pour remédier à ce problème, l'administration postale met donc en fabrication le timbre adéquat. C'est ainsi qu'un 8 F noir au type « Andorre la Vieille » est imprimé le 22 novembre 1948 et mis en vente en Andorre le 4 décembre 1948.

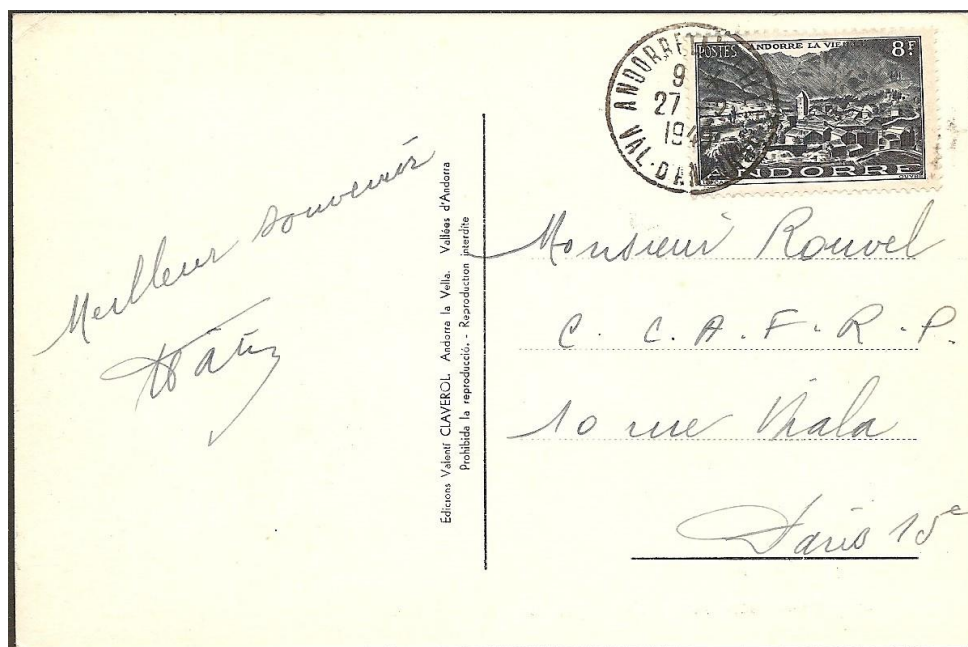


L'usage postal de ce timbre seul sur lettre est extrêmement court. Du 4 décembre 1948 au 5 janvier 1949, soit 33 jours, il affranchit la carte postale ordinaire ou illustrée pour la France.

Le 6 janvier 1949, le tarif de la carte postale ordinaire ou illustrée passe à 12 F et celui de la carte postale illustrée avec cinq mots au plus à 8 F. Dans cet usage, il sert du 6 janvier 1949 au 27 mars 1949, date de son retrait, soit 81 jours. A partir du 6 janvier 1949, il peut être utilisé en combinaison avec le 4 F vert pour constituer le tarif à 12 F de la carte postale ordinaire ou illustrée.

Néanmoins, trouver ce timbre sur du courrier non philatélique relève de la gageure. En effet, pendant l'hiver 1948 - 1949, le tourisme lié aux sports d'hiver n'est pas encore très développé en Andorre et il y a en conséquence peu de cartes postales envoyées.

Par ailleurs, cette valeur a un autre usage postal probablement encore moins courant, car il s'agit du tarif carte de visite cinq mots au plus (souhaits, félicitations, remerciements, condoléances et formules de politesse).



Carte postale illustrée, avec cinq mots au plus du 27 février 1949 pour Paris (France)

Tarif du 6 janvier 1949 = 8 F